



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2020**

Date de convocation : mercredi 9 décembre
2020

Délibération n° CC_2020_255
Nomenclature : 3.3.1

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 57

Votants : 61

Pouvoirs :

M. Thierry BARON à M. Philippe CALLAUD, M.
Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Bruno DRAPRON, Mme
Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Gel de la révision et de l'indexation des
tarifs des loyers des terrains familiaux pour
l'année 2021

L'an deux mille vingt, le 15 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Gérard PERRIN, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Francis GRELLIER, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc MARCHAIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe, rendant la compétence « création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » obligatoire,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 6°), « Accueil des Gens du

Voyage » et comprenant entre autres « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage »,

Vu la délibération n° 2018-60 du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018 portant fixation des montants des loyers des terrains familiaux locatifs,

Considérant que les personnes gens du voyage présentes sur les terrains familiaux locatifs payent leur loyer directement à la trésorerie de Saintes et s'acquittent de leurs factures d'eau, d'électricité et ordures ménagères,

Considérant la révision et l'indexation annuelles des montants des loyers des terrains familiaux locatifs prévues dans la délibération n° 2018-60 du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2018,

Considérant les difficultés professionnelles et sociales que connaît le public défavorisé des gens du voyage en cette année de pandémie,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De suspendre, la révision et l'indexation annuelles des montants des loyers des terrains familiaux locatifs prévue le 1^{er} janvier 2021.
- De maintenir la tarification du loyer des parcelles bâties à la somme de 416,44 € mensuels du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- De charger Monsieur le Président, ou son représentant en charge des questions relatives aux Gens du Voyage de la notification de cette délibération à la Trésorerie de Saintes.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge des questions relatives aux Gens du Voyage, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :


- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON



Communauté d'Agglomération
4, Av^e de Tombouctou
17100 SAINTES
de Saintes

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.